

POLITIQUE DES ACHATS DE L'ENTREPRISE



La Politique des Achats vise à projeter les Engagements de CAF envers les Fournisseurs à ses Parties Prenantes



Objectif

Les Directions de CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARRILES, S.A. ont le pouvoir d'approuver les Politiques d'Entreprise qui permettent d'assurer un fonctionnement homogène du Groupe CAF (ci-après «CAF») dans certains domaines, en établissant, entre autres mesures, des principes et des critères généraux.

La Politique des Achats vise à projeter les Engagements de CAF envers les Fournisseurs à ses Parties Prenantes, en assurant la participation des fournisseurs à la prise de décision stratégique et en s'appuyant sur un réseau de fournisseurs fiables afin de stimuler la compétitivité dans le but d'atteindre les objectifs fixés.

Champ d'application

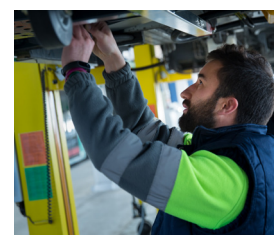
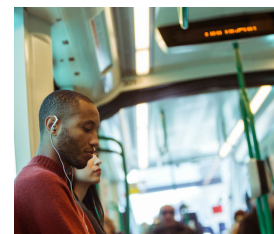
La Politique s'applique à toutes les entreprises qui composent le Groupe CAF, conformément aux dispositions de l'article 42 du Code de Commerce, dans toutes les juridictions où CAF opère, et s'applique à tous les employés du Groupe.

Dans les Sociétés affiliées qui n'appartiennent pas au Groupe CAF, l'Entreprise s'efforcera de veiller à ce que les principes, les lignes directrices et les limites soient en ligne avec ceux établis par cette Politique, conformément à la réglementation applicable dans chaque cas.

Principes de base en matière de fournisseurs

Afin de parvenir à la mise en œuvre des engagements par les fournisseurs, CAF s'appuiera sur les principes d'intervention de base suivants:

- Promouvoir l'établissement de relations commerciales fondées sur le respect, par ses fournisseurs, des exigences relatives au respect des Droits de l'Homme, aux Conditions de Travail Décentes, à l'Éthique Commerciale, à l'Environnement, à la Santé et la Sécurité, telles qu'elles sont définies dans le Code de Bonne Conduite des Fournisseurs de l'Entreprise.
- Définir et mettre en œuvre des processus de sélection des fournisseurs caractérisés par la recherche de la compétitivité et de la qualité et qui garantissent l'égalité des chances entre tous les fournisseurs et collaborateurs de notre Organisation, ainsi que la transparence dans les critères de sélection devant être respectés.
- Promouvoir les procédures d'attribution via la Plateforme de Gestion des Offres et évaluer positivement l'utilisation de cette plateforme, ainsi que celle du Portail des Fournisseurs.
- Établir des relations avec les fournisseurs, régies par des principes communs et soumises à un rigoureux contrôle de la qualité, de la conformité et de l'excellence, dans le cadre réglementaire de chaque pays.
- Promouvoir la participation des fournisseurs dans la gestion de l'innovation visant à développer et à améliorer leurs produits et services.
- Soutenir les fournisseurs dans le cadre de l'amélioration de leur compétitivité, afin qu'ils soient en mesure d'aider CAF à atteindre ses objectifs.



Suivi et contrôle

Le Comité Exécutif est chargé de veiller au respect de cette Politique sous le contrôle de la Direction signataire, les mécanismes internes de contrôle nécessaires définis dans le Manuel d'élaboration de la Politique des Achats de l'Entreprise.

Révision Et Mise À Jour

La présente Politique des Achats de l'Entreprise est destinée à être permanente, sans préjudice de sa révision périodique par les Directions de l'Entreprise.

Approbation et diffusion

Cette Politique est approuvée le 18 Juin 2020, date à laquelle elle entre en vigueur, par la Direction Économique et Financière et de la Stratégie.

Afin de mettre son contenu à disposition des parties intéressées et des destinataires, cette Politique sera publiée sur le site web de l'Entreprise (www.caf.net), ainsi que sur le Portail d'Entreprise du Groupe CAF (<https://portal.caf.net>).

Date: 24/03/2021
Signature: Aitor Galarza
Direction Économique et Financière et de la Stratégie

